REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE







COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

SEANCE DU 18 Mai 2016

Nombre des Conseillers:

Beaux Villages

de France®

En exercice: 11 L'an deux mil seize le dix huit mai

Présents: 8 Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL

Votants : 11 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la mairie, sous la présidence de

Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le 11 mai 2016

PRESENTS: Jean Claude HERVÉ – Laurence NINNIN – Francis MARIN – Dominique RICHARD – Hélène

MERINO - Bruno DURAND -- Michel FOUILLET - Nicole HULOT

ABSENTS: Johannes VAN STRIEN a donné procuration à Hélène MERINO

Laëtitia MARTINS DA COSTA a donné procuration à Francis MARIN

Benoît BOUSSIQUET a donné procuration à Bruno DURAND

Secrétaire de séance : Dominique RICHARD

Divers:

Il est proposé les points divers suivants à rajouter à l'ordre du jour :

- Remboursements frais assemblée générale association des Plus Beaux Villages de France
- Virement de crédits
- Caractéristiques des dépenses autorisées à l'article « fêtes et cérémonies ».

Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 14 avril 2016 :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 Avril 2016.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 14 Avril 2016 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

1 – Subventions aux associations :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions attribuées aux diverses associations.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'attribuer à :

- Comité des Fêtes : 1 100,00€ 8 voix Pour (Mrs Bruno DURAND, Président et Dominique RICHARD Vice Président ne prennent pas part au vote).

- La Boule du Confluent : 150,00€ 11 voix Pour - Amicale Laïque du RPI des 2 rivières : 250,00€ 11 voix Pour - Les Anciens des Plus Beaux Villages de France : 300,00€ 11 voix Pour - Potiers en Périgord : 300,00€ 11 voix Pour - Amicale des Sapeurs Pompiers : 150,00€ 10 voix Pour

(Mr Michel FOUILLET, pompier bénévole ne prend pas part au vote)

- Anciens Combattants : 50,00€ 11 voix Pour - Amicale de chasse : 80,00€ 11 voix Pour

- $Rives\ d'Art$: pas de subvention, utilisation et mise à disposition

gracieusement de la salle du Château pour les expositions. 11 voix Pour

- Football Club Limeuil : :pas de subvention 8 voix pour

(M Dominique RICHARD, Co-Président et M. DURAND, Vice-Président ne prennent pas part au vote)

- Club Pyramide: Pas de subvention, mise à disposition gracieusement 11 voix pour

d'une salle lors du tournoi

- France Alzheimer: 100,00€ 9 voix Pour - Association AMARMUL: 50,00€ 9 voix Pour

(Association contre les maladies rares)

- Secours catholique : pas de subvention 2 voix Pour

2 - Murs du château:

Monsieur Bruno DURAND, conseiller municipal, présente au conseil municipal plusieurs devis pour les travaux de réfection du murs de soutènement du parc du château. Des compléments d'information concernant la réalisation de ces travaux vont être demandés aux entreprises qui ont réalisé ces devis. Une décision sera prise à la réunion du prochain conseil municipal.

3 - Désignation référent PLUi Communauté de communes de la vallée de l'Homme :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Limeuil va intégrer le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il informe le conseil municipal que l'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, nécessite la mise en place d'une gouvernance solide qui s'appuie sur les élus communaux et intercommunaux du territoire.

Il est nécessaire de désigner un élu référent PLUi par commune dont le rôle est d'être le correspondant élu de la commune. Il recevra l'ensemble des informations sur l'avancée du PLUi ainsi que les données à transmettre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de nommer Mme Laurence NINNIN, 1ère Adjointe, élue référent pour la mise en place de la gouvernance du PLUi de la CCVH.

4 - Garden Party:

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des différentes évaluations des agences immobilières concernant la vente du bâtiment, Restaurant « Garden Party ». Il fait part également d'un courrier de Mme MIFSUD, gérante du Garden Party dans lequel elle ne peut assumer actuellement cet achat, mais elle souhaite agrandir la terrasse actuelle en récupérant l'emplacement des anciennes toilettes publiques.

5 – Factures eau Monsieur LAURENT :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Monsieur André LAURENT, dans lequel il informe la commune du montant du remboursement par sa compagnie d'assurance concernant sa fuite d'eau comme il lui avait été demandé. Dans ce même courrier il sollicite de la part de la commune une réduction de sa facture de consommation d'eau pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix « Contre » et 4 voix « Pour » décide de ne pas lui faire de réduction de sa facture de consommation d'eau pour l'année 2015, sachant qu'une réduction lui a été déjà été appliquée sur sa facture de consommation d'eau pour l'année 2014 et qu'il a été précisé dans une précédente délibération que les réductions de facture d'eau doivent avoir un caractère exceptionnel.

6 - Remboursement frais Assemblée Générale des Plus Beaux Villages de France :

Mmes Nicole HULOT et Hélène MERINO concernées par cette affaire ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Mesdames Nicole HULOT, adjointe et Hélène MERINO, conseillère municipale, se sont rendues à l'assemblée Générale des Plus Beaux Villages de France qui s'est tenue à Sainte Suzanne (Mayenne) du 1^{er} au 03 avril 2016.

Les frais d'hébergement ont été réglés par Mmes HULOT et MERINO. Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune leur rembourse les frais engagés concernant leur hébergement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte que la commune rembourse à Mme HULOT Nicole la somme de 191,00€ et à Mme MERINO Hélène la somme de 171,00 € pour les frais qu'elles ont réglés lors de l'assemblée générale des Plus Beaux Villages de France.

7 - Virement de crédits :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédit sur le budget de la commune de la façon suivante :

Investissement dépenses :

2041582 (bâtiments et installations) + 15 126,00€ 2138 (Autres constructions) - 15 126,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ces virements de crédits.

10- Caractéristiques des dépenses autorisées engagées à l'article « Fêtes et Cérémonie »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que sur la demande de Monsieur COUSTY, Trésorier de la commune, il est nécessaire de délibérer afin de fixer les caractéristiques des dépenses autorisées à être engagées en fonctionnement dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, décide que seront réglées à cet article les dépenses liées à l'achat de fleurs et petites fournitures pour les cérémonies, les deuils, les mariages et autres manifestations.

11 – Questions Divers:

- Dans le cadre de la réactualisation du profil de baignade, les 2 agriculteurs de la commune doivent s'équiper de pompes à museaux afin d'éviter que les vaches boivent directement dans la vézère. Le conseil municipal émet un avis défavorable à la participation de cet achat.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Aurélie ALBUCHER, qui effectue déjà quelques heures à l'école de Limeuil dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et les remplacements pour le ménage au sein de la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe, est intéressée par un emploi au sein de la commune de Limeuil dans le cadre des contrats aidé CAE CUI.
- Monsieur le Maire donne au conseil municipal le compte-rendu de la réunion publique du 26 avril 2016.

Le mardi 23 mai 2016 aura lieu à la salle des mariages une réunion pour les administrés de la commune qui souhaitent participer à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et à l'Agenda 21.

Lors de la réunion du 26 avril 2016, il a été aussi évoqué le stationnement et la circulation dans le haut du village.

Plusieurs suggestions ont été évoquées, sens interdit au niveau de chez Mr MAGAT, zone 30, Interdiction bus et camping-cars, améliorer la signalétique dans le bas du Saut pour signaler les parkings avec accès piétons dans le haut du village.

Le secrétaire de séance Dominique RICHARD Le Maire, Jean-Claude HERVÉ